Calendrier sportif 2014-2015
Lettre aux parents
Fiche de renseignement obligatoire
49e Congrès ordinaire à Munsbach
Esprit LASEP
Déclaration d'accident
Rétrospective du Cinquantenaire (III)

LASEP

Ecole fondamentale

BIO 1

2014 - 2015

paraît 10 fois par année scolaire
imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél.: 48 55 70
Gsm: 691 48 54 47
ou 691 48 55 70

Fax: 48 54 47
Email: info@lasep.lu
www.lasep.lu

Merci!!

La rentrée devant la porte, c'est le moment de dire à chacun qui s'engage au profit des activités LASEP pleines d'énergie et d'enthousiasme dans l'intérêt de nos plus jeunes, soit qu'il organise, accompagne, participe ou encourage:

un grand bravo et merci beaucoup!!

Calendrier sportif 2014 - 2015
version provisoire

1er trimestre

Lundi	15.9.	Reprise des activités
Jeudi	16.10.	Spillcross régionaux (Clémency, Esch/Alzette, Hosingen, Mersch)
Jeudi	23.10.	Cross National à Ettelbruck
		Vacances de la Toussaint
Mardi	11.11.	Butzen cycles 1+2
Jeudi	13.11.	Butzen cycles 1+2
Mardi	18.11.	Butzen cycles 1+2
Jeudi	20.11.	Volleyballfest a Promo
Jeudi	11.12.	Football-Indoor Finales (scolaires)
Mardi	16.12.	Football-Indoor Finales (débutants) à la Coque
		Vacances de Noël

Projet de calendrier sportif 2014 - 2015
sous réserve des disponibilités budgétaires

2e trimestre

Mardi	13.1.	Football-Indoor Finales (filles) à Pratzerthal
Mardi	20.1.	Freed mat Liichtathletik (filles + débutants mixtes)
Mardi	27.1.	Freed mat Liichtathletik (garçons + scolaires mixtes)
Jeudi	12.2.	Basketballfest
		Vacances du Carnaval
Jeudi	26.2.	Multiballfest
Mardi	3.3.	Dëschtennisfest a Promo
Mardi	10.3.	Butzen an der Coque
Jeudi	26.3.	Handballfest
		Vacances de Pâques

3e trimestre

Jeudi	23.4.	Schwammspiller cycles 1-4
Mardi	28.4.	Schwammspiller cycles 1-4
Jeudi	30.4.	Schwammspiller cycles 1-4
Mardi	19.5.	Schwammfest au Belair

Vacances de la Pentecôte

Jeudi 4.6. Zumba® an der Coque

Jeudi 18.6. Fussballfest

Journée des dirigeants

P.S. Dans la mesure du possible, des promos à définir pourront s'ajouter au projet de calendrier sportif 2014/2015.

Roland Schaack

Nouveau trésorier général

A partir du 15 septembre 2014, **Monsieur Steve Kimmel** prendra la relève de Monsieur Marcel Rath, trésorier général depuis novembre 2000.

Pour toute question de comptabilité et de gérance du CCPL de la LASEP IBAN LU77 1111 0110 0847 0000, veuillez joindre Monsieur Kimmel à l'adresse électronique: steve.kimmel@education.lu ou au numéro de GSM 691 587 776.
Un grand merci à Marcel !!

Lettre concernant la discipline

Suite aux décisions du Comité Central du 3 décembre 2012
« Vu les problèmes disciplinaires de certains licenciés, le Comité Central marque son accord aux dirigeants de refuser aux enfants concernés l'accès aux cours de la LASEP pour une certaine période, respectivement pour le reste de l'année en cours. Le Comité Central préparera une lettre-type pour les AS. »
et du 4 février 2013
« La lettre concernant la discipline des enfants lors des entraînements LASEP sera distribuée à la prochaine rentrée scolaire. »
les responsables des AS devront impérativement distribuer la lettre de la page 4 de ce Bio à tous les enfants lors de l'inscription pour l'année sportive 2014-2015.

2014-2015 Fiche médicale obligatoire

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est retenu qu'à partir de l'année sportive 2014-2015 les dirigeants sont tenus de laisser remplir une fiche médicale par les parents de chaque licencié LASEP.
(décision du Comité Central du 28 mai 2014)

Cette fiche appelée désormais **formulaire de renseignement** figure à la page 5 de ce BIO et est également disponible sur www.lasep.lu.

LASEP

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Tél: 48 55 70
Fax: 48 54 47
info@lasep.lu

Chers parents,

Vous pouvez facilement imaginer que les responsables des activités LASEP sont parfois confrontés à des problèmes de discipline.

Voilà pourquoi ils vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois le Comité Central de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement ultérieures à tout enfant qui refuse de se plier à ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci de votre collaboration!

LASEP - Association sportive de_____
Formulaire de renseignement / Auskunftsformular

prière de remplir une fiche séparée pour chaque enfant/bitte für jedes Kind ein Formular ausfüllen

à remettre au dirigeant LASEP avant la première séance d'entraînement - vor der ersten Trainingseinheit beim LASEP-Trainer abgeben

Pour le bien-être de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir remplir cette fiche consciencieusement

Für das Wohlbefinden Ihres Kindes bitten wir Sie dieses Formular gewissenhaft auszufüllen

Nom _____ Prénom _____
Name Vorname

Date de naissance _____/_____/_____ Matricule _____
Geburtsdatum Erkennungsnummer

Numéro et rue _____ Code postal L- _____
Hausnummer und Straße Postleitzahl

Localité _____ Classe _____
Ortschaft Schulklasse

Renseignements médicaux / Gesundheitliche Auskünfte

-L'enfant est-il allergique aux piqûres d'insectes O Oui O Non
Ist ihr Kind allergisch auf Insektenstiche Ja Nein

-Autres allergies O Oui O Non si oui, laquelle _____
Andere Allergien Ja Nein wenn ja, welche

Indiquez les autres difficultés de santé (p.ex. asthme, crises convulsives, épilepsie, diabète...)
Geben sie andere gesundheitlichen Probleme an (z.B. Asthma, Fieberkrämpfe, Epilepsie, Diabetes...)

_____

_____

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? O Oui O Non
Wird Ihr Kind zur Zeit ärztlich behandelt? Ja Nein

Si oui, quel traitement? _____
Wenn ja, welche Behandlung ?

Recommandations des parents_____
Empfehlungen der Eltern

Mon enfant sait nager 100 m* O Oui O Non
Mein Kind kann 100 m weit schwimmen * Ja Nein

*suivant / gemäß dem règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire; Chapitre 4 ; Art.16

Personne responsable de l'enfant (celle / celui qui a la garde)
Verantwortlicher des Kindes (Person, die das Sorgerecht hat)

Nom _____ Prénom _____
Name Vorname

Parenté _____ Tél. privé_____
Verwandtschaft Rufnummer privat

GSM_____ Tél. travail_____
Rufnummer Arbeit

Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.).
Person(en) welche bei Abwesenheit des Verantwortlichen zu benachrichtigen ist (sind) (Name u. Rufnummer)

1._____ 2._____

Je soussigné(e), tuteur de l'enfant, déclare exacts les renseignements de cette fiche.
Ich Unterzeichnender, Vormund des Kindes, erkläre diese Informationen für richtig.

Date/Datum Unterschrift/signature

Fiche personnelle en ligne sur www.lasep.lu

La fiche personnelle se trouve dans la rubrique « Formulaires » sur www.lasep.lu.

Important! En vue de l'année scolaire 2014-2015, pour tous les changements concernant les dirigeants, les remplaçants, les accompagnateurs et les secrétaires une nouvelle fiche personnelle est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat pour le 30 septembre 2014 au plus tard. Il existe deux modèles de fiches:

- **fiche personnelle pour dirigeants, remplaçants et secrétaires**
- **fiche personnelle pour accompagnateurs sans qualifications**

Licences collectives (nouveau formulaire EXCEL)

La licence collective devra être rédigée impérativement à l'aide du nouveau fichier EXCEL préparé à cet effet et disponible sur www.lasep.lu.

Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives pour éviter toute disqualification lors des championnats et des fêtes sportives LASEP à cause d'une licence non conforme.

Lors des **mises à jour** les données des enfants nouvellement licenciés sont à ajouter en bas de la liste **en changeant la couleur des caractères**.

Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective actualisée et validée par le secrétariat général aux fêtes sportives.

Directive de la LASEP - MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants qui dans le cadre des activités connexes LASEP bénéficient d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s), sont obligés de prester ces entraînements de façon régulière. Ceci implique que les séances d'entraînement en question ne peuvent en aucun cas être remplacées par des sorties quelconques.

Les cotisations 2014/15 - tarif : 20€

Les cotisations de **20 euros** sont à virer au

CCPL LU77 1111 0110 0847 0000 de la LASEP

en indiquant le nombre d'enfants et le nom de l'AS.

En ce qui concerne les adultes (dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et secrétaires), veuillez attendre la décision du Comité Central du 18 septembre 2014.

Les carte-membre pour 2014-2015 parviendront aux secrétaires des AS au plus tard le 16 septembre 2014.

Fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne sur www.lasep.lu

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CC à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances** moyennant la fiche en ligne sur www.lasep.lu qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

Attention:
Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs ainsi que le secrétaire des AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir être rémunérés. Ceci vaut également pour tout changement en cours de l'année sportive.

Séances d'entraînement: Trois modes différents d'être rémunéré

1) moyennant une **décharge dans la tâche d'enseignant.**

2) moyennant des **heures supplémentaires.**

3) moyennant le **décompte trimestriel de la Commission des finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter le secrétariat général pour une demande de décharge MENJE. Ces leçons devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.

Veuillez donc indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque: Les après-midi sportifs organisés par la Commission technique et sportive (CTS) continueront d'être déclarés moyennant le décompte trimestriel de la CF (mode 3)

Philosophie 15 - 12 - 8 de la LASEP

La LASEP accorde aux associations locales **en principe**, une séance hebdomadaire par **15 enfants licenciés**.

Pour les enfants du
- **cycle 1** (préscolaire), une séance hebdomadaire par **12 enfants** est accordée,
- **précoce**, une séance hebdomadaire par **8 enfants** est accordée.

Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération présentés à la page 7 de ce BIO et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.

Etudiants en 4e année admis comme dirigeants

Le Comité Central a retenu lors de sa réunion du 15 février 2011 que seulement les étudiants en quatrième année des études pédagogiques à l'université pourront désormais être admis comme dirigeants LASEP, au cas où ils ne peuvent pas présenter d'autres qualifications.

49e Congrès ordinaire

Le Président et les membres du Comité Central ont l'honneur de vous inviter au 49e Congrès de la LASEP qui aura lieu

le jeudi, 6 novembre 2014 à Munsbach/Schuttrange

Esprit LASEP

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la **philosophie multisport**. Si une AS poursuit le modèle de sections sportives, il est impératif que chaque enfant puisse rejoindre la totalité des sections tout en cotisant une seule fois.

Vu les grands efforts du Comité Central de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS **d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP** et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

LASEP

Esprit – LASEP

Le dirigeant

1. sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer
2. véhicule et fait respecter le *fair-play*
3. veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
4. collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
5. encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
6. respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la CTS

Le secrétaire de section

7. tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
8. assiste à la réunion annuelle pour secrétaires organisée par le CC

L'AS locale

9. offre des entraînements multisports
10. est représentée au Congrès ordinaire
11. participe au moins une fois par année scolaire à une manifestation nationale organisée par la CTS

Le Comité Central et la Commission Technique et Sportive de la LASEP
Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire

Attention! Brevet Junior Lifesaver de la FLNS obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation

Le Comité Central exige la détention du brevet Junior Lifesaver de la FLNS pour les dirigeants de cours de natation LASEP depuis la rentrée 2013-2014. (décision du 4 février 2013)

Les responsables des AS sont priés de communiquer par courrier électronique tous les noms des titulaires de cours de natation LASEP au secrétariat général pour le 30 septembre 2014 au plus tard.

Accidents et sinistres

Chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doit être **déclaré le plus vite possible**, à savoir le jour même ou le lendemain.

Il va de soi, que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les fiches personnelles doivent être **préalablement envoyées** au secrétariat général.

Activités supplémentaires: Responsabilité

Attention! Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, patinoire, escalade,…) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la CTS, ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit être **obligatoirement accordée préalablement** par le secrétariat général.

La demande contient le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Comité Central tient à rappeler l'importance

- **des mesures de protection contre le soleil**
- **du port de vêtements adéquats aux activités sportives**
- **de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus**

Responsabilités et assurances

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- **chaque enfant** participant à l'entraînement et aux activités sportives **soit inscrit** sur la nouvelle licence collective 2014-2015 (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) dûment validée par le Comité Central.

- **chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur** avant de commencer son activité, communique respectivement met à jour les données demandées au moyen de la **fiche personnelle** en ligne sur www.lasep.lu.

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous nos membres figurant sur la licence collective respectivement sur la fiche de séances d'entraînement hebdomadaires transmis préalablement aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées au secrétariat général.
  Attention: Tout changement doit être accordé avant l'activité.

- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.

- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé de l'AS où l'enfant figure sur la licence.
  Attention: Il faut que l'enfant ait une **deuxième licence**, s'il participe aux activités de deux AS différentes.

- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents libellés « Déclaration d'accident du travail / du trajet » pour les adultes, respectivement « Déclaration d'accident survenu dans le cadre de l'enseignement scolaire ou lors d'une activité périscolaire » pour les enfants, dûment remplis par le médecin traitant **et** le dirigeant. Ces formulaires sont disponibles sur www.lasep.lu.

Pour des **dégats matériels uniquement**, le secrétariat général est à contacter.

Pour des raisons de responsabilité et d'assurances, tous les déplacements officiels avec les licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP.

En cas d'accident, téléchargez sur www.lasep.lu:

1) concernant la fiche de déclaration d'accident de travail **(adultes)**

LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Association d'assurance contre les accidents - adresse postale: L-2976 Luxem
DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL / DE TRAJET
EMPLOYEUR
1.01 Dénomination de l'entreprise / de l'établissement scolaire / de l'administration ou nom et prénom de l'employeur
1.02 Adresse
1.03 Numéro d'affiliation de l'entreprise auprès de la sécurité sociale :
2.01 Nom, prénom
2.02 Adresse
2.05 La victime occupe-t-elle (emploi dans le cadre duq
un emploi permanent (contrat à durée indéterminé
un emploi temporaire ou de nature similaire. En
intérimaire veuillez indiquer le nom et l'adresse d
le numéro d'affiliation auprès de la sécurité sociale

12 « **emploi permanent** »

Uniquement pour les séances d'entraînement hebdomadaires au cas où le dirigeant est rémunéré par une **décharge du MENJE** dans la tâche ou comme leçon supplémentaire.

« **emploi temporaire** »

Pour toutes les activités rémunérées par la **CF de la LASEP**.

2) concernant la fiche de déclaration d'accident au périscolaire **(enfants)**

LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxembourg
DÉCLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE
ETABLISSEMENT
1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat
1.02 Adresse
1.03 Numéro d'affiliation de l'établissement, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat auprès de la sécurité sociale (si un tel numéro a été attribué)

3) concernant **les deux fiches de déclaration d'accident**

Le point 3.02 est à remplir par le secrétaire général.

Adultes:

3.02 Date et heure de la déclaration à l'employeur	jour/mois/année - heure : minute __/__/____ - __ h: __ min

Enfants:

3.02 Date et heure de la déclaration au signataire repris sous 5.01	jour/mois/année - heure : minute __/__/____ - __ h: __ min

Les points 5.01, 5.02, 5.03, 5.04 et 5.05 sont à remplir par le secrétaire général.

SIGNATAIRE

5.01 Nom et prénom du signataire

5.02 Fonction du signataire

5.03 Numéro de téléphone / télécopie :

5.04 Lieu, date

Jour

, le

5.05 Signature du bourgmestre, du directeur d délégué, de l'organisateur de l'activité périscolaire, l'organisme d'accueil agréé par l'Etat ou le cas éch sécurité dans la fonction publique. Cachet.

Prière de remplir toutes les rubriques avant l

Tout formulaire incomplet ser

Toutes les fiches de déclaration d'accidents sont à remplir complètement et sans délai par le dirigeant. Les déclarations non-conformes sont renvoyées par l'Association d'assurance contre les accidents (AAA).

En cas de questions, veuillez contacter le secrétariat général ou consulter www.aaa.lu!
Merci de votre collaboration!

Rétrospective du Cinquantenaire (III)

Grand événement MULTI-CULTI-SPORTS à Luxembourg du 8 mai 2014

LASEP
CLEMENCY

HAPPY HOURS

Les partenaires de la LASEP

ALL ABOUT PRINTING

GROUPE CK CHARLES KIEFFER

2, rue Léon Laval Z.A. am Bann
L-3372 Leudelange
Tél. : 26 380-1
info@ck-online.lu
www.ck-online.lu

KONICA MINOLTA

PIDAL

Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

lalux ASSURANCES

voyages emile weber

éischtklasseg reesen

www.voyages-weber.lu

CCPL de la LASEP: IBAN LU77 1111 0110 0847 0000